



Extrait du registre des délibérations Du Conseil Syndical

Séance du 8 mars 2021
Délibération n°13/2021

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 31

Excusés : 4

Absents : 7

Date de la convocation : 24/02/2021

Objet :

Vote du Budget Primitif 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 mars à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Paul-Marie BLANC – M. Gérard CAPBLANQUET – M. François DEPRESZ – Mme Sylvie GERARD – M. Loïc GOJARD – M. Pierre LAGARRIGUE – M. Daniel PAREDE – M. Jean-Christophe SANCHEZ – M. Antoine KAUFFEISEN.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Didier BACH – M. Thierry BONCOURRE – Mme Fabienne BARRE – M. Olivier CARTE – Mme Patricia CAVALIERI d'ORO – M. Régis GRANGE – M. Floréal MUNOZ – M. François PIQUEMAL – M. Jean-Louis REMY – M. Roger SIRABELLA – M. Pascal TATIBOUET – M. Bernard TISSEIRE – M. Michel ZDAN.

Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRE – M. Jean CHALDUC – M. Jean-Louis GAY – M. Eric PAYEN – M. Rémi RAMOND – M. Gérard ROUJAS – M. Pierre VIEL – M. Stéphane WAWRZYNIAK

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Michel FAGUET – M. Frédéric PASIAN – M. Nicolas ROSTAING

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Pierre CAILLET

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Marie-Anne DRIEF – M. Eric ESTRADE – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Jean-Marc ESQUIROL – M. Patrick LEFEBVRE – Mme Anne-Marie NAYA – Mme Maryse VEZAT-BARONIA

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Nicolas ROSTAING donne pouvoir à M. Loïc GOJARD – M. Frédéric PASIAN donne pouvoir à M. Gérard ROUJAS

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Thierry BONCOURRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Conformément à la loi, le Débat d'Orientation Budgétaire s'est déroulé lors du Conseil Syndical en date du 15 février 2021, sur la base du rapport d'Orientation Budgétaire.

Les remarques faites durant ce débat ont été prises en compte, pour présenter ce jour, le budget primitif 2021, conformément à la nomenclature M14 du CGCT.

Le Président expose que le Budget Primitif 2021 est proposé avec la reconduction de la participation des EPCI membres à l'identique de 2020, à savoir trois euros (3.00 €) par habitant.

M. Le Président précise, également, la participation complémentaire des EPCI membres sur des missions règlementaires et complémentaires :

- 10 000 € par EPCI concernant le Plan Climat Air Energie Territorial
- 10 000€ par EPCI concernant le Contrat Local de Santé

René AZEMA, Vice-Président, présente le budget d'investissement et de fonctionnement 2021 et détaille les dépenses et les recettes.

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

2021	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	1 830 663.72 €	171 156.29 €	2 001 820.01€
Recettes	1 830 663.72 €	171 156.29 €	2 001 820.01€

Le Conseil Syndical est invité à délibérer et à approuver le Budget Primitif 2021.

Après délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- Approuve le Budget Primitif 2021.
- Autorise Le Président à signer tout document en lien avec ledit budget

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
Pour notification au demandeur
Le Président
Gérard ROUJAS





PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du registre des délibérations Du Conseil Syndical

Séance du 8 mars 2021
Délibération n°14/2021

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 31

Excusés : 4

Absents : 7

Date de la convocation : 24/02/2021

Objet :

**Demande de subvention pour
l'ingénierie 2021 du Pays Sud
Toulousain auprès de la Région
Occitanie**

L'an deux mille vingt et un, le 8 mars à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Paul-Marie BLANC – M. Gérard CAPBLANQUET – M. François DEPRESZ – Mme Sylvie GERARD – M. Loïc GOJARD – M. Pierre LAGARRIGUE – M. Daniel PAREDE – M. Jean-Christophe SANCHEZ – M. Antoine KAUFFEISEN.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Didier BACH – M. Thierry BONCOURRE – Mme Fabienne BARRE – M. Olivier CARTE – Mme Patricia CAVALIERI d'ORO – M. Régis GRANGE – M. Floréal MUNOZ – M. François PIQUEMAL – M. Jean-Louis REMY – M. Roger SIRABELLA – M. Pascal TATIBOUET – M. Bernard TISSEIRE – M. Michel ZDAN.

Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRE – M. Jean CHALDUC – M. Jean-Louis GAY – M. Eric PAYEN – M. Rémi RAMOND – M. Gérard ROUJAS – M. Pierre VIEL – M. Stéphane WAWRZYNIAK

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Michel FAGUET - M. Frédéric PASIAN – M. Nicolas ROSTAING

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Pierre CAILLET

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Marie-Anne DRIEF – M. Eric ESTRADE – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Jean-Marc ESQUIROL – M. Patrick LEFEBVRE – Mme Anne-Marie NAYA – Mme Maryse VEZAT-BARONIA

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Nicolas ROSTAING donne pouvoir à M. Loïc GOJARD - M. Frédéric PASIAN donne pouvoir à M. Gérard ROUJAS

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Thierry BONCOURRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Monsieur le Président propose de solliciter la Région Occitanie pour l'appui technique 2021.

La Région Occitanie dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie accompagne les PETR via le financement de l'ingénierie. La Région accompagnait le PETR en 2020 à hauteur de 50 000€.

Il est par conséquent proposé de solliciter pour l'année 2021, auprès de la Région Occitanie, le montant maximal de financement concernant l'ingénierie territoriale.

Après délibéré, le Conseil Syndical :

- Approuve à l'unanimité la subvention pour l'ingénierie 2021 du Pays Sud Toulousain auprès de la Région Occitanie.
- Autorise Le Président à signer tout document en rapport avec la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
Pour notification au demandeur
Le Président
Gérard ROUJAS

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN
34, avenue de Toulouse
31390 CARRONNE
Tél. : 05 61 97 30 34
www.payssudtoulousain.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du registre des délibérations Du Conseil Syndical

Séance du 8 mars 2021
Délibération n°15/2021

Objet :

**Demande de subvention au titre de
l'appui technique 2021 du Pays Sud
Toulousain par le département de la
Haute-Garonne**

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 31

Excusés : 4

Absents : 7

Date de la convocation : 24/02/2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 mars à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Paul-Marie BLANC – M. Gérard CAPBLANQUET – M. François DEPREZ – Mme Sylvie GERARD – M. Loïc GOJARD – M. Pierre LAGARRIGUE – M. Daniel PAREDE – M. Jean-Christophe SANCHEZ – M. Antoine KAUFFEISEN.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Didier BACH – M. Thierry BONCOURRE – Mme Fabienne BARRE – M. Olivier CARTE – Mme Patricia CAVALIERI d'ORO – M. Régis GRANGE – M. Floréal MUNOZ – M. François PIQUEMAL – M. Jean-Louis REMY – M. Roger SIRABELLA – M. Pascal TATIBOUET – M. Bernard TISSEIRE – M. Michel ZDAN.

Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRE – M. Jean CHALDUC – M. Jean-Louis GAY – M. Eric PAYEN – M. Rémi RAMOND – M. Gérard ROUJAS – M. Pierre VIEL – M. Stéphane WAWRZYNIAK

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Michel FAGUET - M. Frédéric PASIAN – M. Nicolas ROSTAING

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Pierre CAILLET –

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Marie-Anne DRIEF – M. Eric ESTRADE – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Jean-Marc ESQUIROL – M. Patrick LEFEBVRE – Mme Anne-Marie NAYA – Mme Maryse VEZAT-BARONIA

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Nicolas ROSTAING donne pouvoir à M. Loïc GOJARD - M. Frédéric PASIAN donne pouvoir à M. Gérard ROUJAS

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Thierry BONCOURRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que le Conseil Départemental de la Haute-Garonne apporte un soutien aux territoires. Ce soutien est formalisé comme chaque année par une convention qui précise les modalités de l'appui qui sont généralement de deux ordres :

- Participation à l'ingénierie et au programme de travail du PETR à hauteur de 50 000€ pour 2021
- Appui en ingénierie pour le SCoT, ainsi que toute autre démarche complémentaire

Après délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- De solliciter auprès du Conseil départemental de la Haute Garonne une subvention de 50 000€ ;
- De solliciter l'appui en ingénierie pour le suivi et l'évaluation du SCoT ainsi que toute autre démarche complémentaire ;
- D'autoriser le Président à signer la convention avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

Gérard ROUJAS

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN
34, avenue de Toulouse
31390 GARONNE
Tel : 05 61 97 30 34
www.payssudtoulousain.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du registre des délibérations Du Conseil Syndical

Séance du 8 mars 2021
Délibération n°16/2021

Objet :

**Demande de subvention pour
l'année 2021**

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 31

Excusés : 4

Absents : 7

Date de la convocation : 24/02/2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 mars à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Paul-Marie BLANC – M. Gérard CAPBLANQUET – M. François DEPREZ – Mme Sylvie GERARD – M. Loïc GOJARD – M. Pierre LAGARRIGUE – M. Daniel PAREDE – M. Jean-Christophe SANCHEZ – M. Antoine KAUFFEISEN.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Didier BACH – M. Thierry BONCOURRE – Mme Fabienne BARRE – M. Olivier CARTE – Mme Patricia CAVALIERI d'ORO – M. Régis GRANGE – M. Floréal MUNOZ – M. François PIQUEMAL – M. Jean-Louis REMY – M. Roger SIRABELLA – M. Pascal TATIBOUET – M. Bernard TISSEIRE – M. Michel ZDAN.

Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRE – M. Jean CHALDUC – M. Jean-Louis GAY – M. Eric PAYEN – M. Rémi RAMOND – M. Gérard ROUJAS – M. Pierre VIEL – M. Stéphane WAWRZYNIAK

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Michel FAGUET - M. Frédéric PASIAN – M. Nicolas ROSTAING

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Pierre CAILLET

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Marie-Anne DRIEF – M. Eric ESTRADE – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Jean-Marc ESQUIROL – M. Patrick LEFEBVRE – Mme Anne-Marie NAYA – Mme Maryse VEZAT-BARONIA

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Nicolas ROSTAING donne pouvoir à M. Loïc GOJARD - M. Frédéric PASIAN donne pouvoir à M. Gérard ROUJAS

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Thierry BONCOURRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Monsieur le Président propose de solliciter l'ensemble des partenaires financiers afin d'accompagner le PETR dans la réalisation du budget primitif 2021.

Ainsi, seront sollicités l'ARS, l'ADEME, le LEADER, l'Etat, la Région (Hors ingénierie Pays) et tout autre potentiel partenaire.

Après délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité :

- Décide de solliciter les partenaires sollicités précédemment ainsi que toute autre source de financement qui pourraient être mobilisables dans le courant de l'année.
- Donne pouvoir au Président de signer toutes les pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

Gérard ROUJAS

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN

34, avenue de Toulouse

31397 CARBONNE

Tél : 05 41 97 30 34

www.payssudtoulousain.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du registre des délibérations Du Conseil Syndical

Séance du 8 mars 2021
Délibération n°17/2021

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 31

Excusés : 4

Absents : 7

Date de la convocation : 24/02/2021

Objet :

**Attribution du marché d'auto-stop
organisé**

L'an deux mille vingt et un, le 8 mars à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Paul-Marie BLANC – M. Gérard CAPBLANQUET – M. François DEPRez – Mme Sylvie GERARD – M. Loïc GOJARD – M. Pierre LAGARRIGUE – M. Daniel PAREDE – M. Jean-Christophe SANCHEZ – M. Antoine KAUFFEISEN.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Didier BACH – M. Thierry BONCOURRE – Mme Fabienne BARRE – M. Olivier CARTE – Mme Patricia CAVALIERI d'ORO – M. Régis GRANGE – M. Floréal MUNOZ – M. François PIQUEMAL – M. Jean-Louis REMY – M. Roger SIRABELLA – M. Pascal TATIBOUET – M. Bernard TISSEIRE – M. Michel ZDAN.

Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRE – M. Jean CHALDUC – M. Jean-Louis GAY – M. Eric PAYEN – M. Rémi RAMOND – M. Gérard ROUJAS – M. Pierre VIEL – M. Stéphane WAWRZYNIAK

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Michel FAGUET - M. Frédéric PASIAN – M. Nicolas ROSTAING

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Pierre CAILLET

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Marie-Anne DRIEF – M. Eric ESTRADE – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Jean-Marc ESQUIROL – M. Patrick LEFEBVRE – Mme Anne-Marie NAYA – Mme Maryse VEZAT-BARONIA

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Nicolas ROSTAING donne pouvoir à M. Loïc GOJARD - M. Frédéric PASIAN donne pouvoir à M. Gérard ROUJAS

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Thierry BONCOURRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Le PETR du Pays Sud Toulousain, dans le cadre de la démarche French Mobility, a lancé un marché pour développer l'auto-stop organisé sur le territoire.

A cet effet, une consultation par le biais d'une **procédure adaptée ouverte** suivant les dispositions des articles L.2123-1 et R.2131-12 du code de la commande publique a été engagée.

Le dossier de consultation et sa publicité ont été publiés sur la plateforme www.ladepêche-marchespublics.fr le 25/11/2020, avec une date limite de remise des offres fixée au 08/01/2021 à 12h.

1 candidat a répondu dans les délais fixés.

La proposition reçue provient de la société Rezo Pouce, pour un montant de 31 080 € TTC

Après délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à conclure le marché public de services pour le développement de l'auto-stop organisé sur le territoire avec la société Rezo Pouce.
- Que ce marché sera réalisé pour le montant estimatif de 31 080€ TTC figurant à l'acte d'engagement.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

Gérard ROUJAS

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN
34, avenue de Toulouse
31 000 CARBONNE
Tel : 05 61 97 30 34
www.payssudtoulousain.fr



Extrait du registre des délibérations Du Conseil Syndical

Séance du 8 mars 2021
Délibération n°18/2021

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 31

Excusés : 4

Absents : 7

Date de la convocation : 24/02/2021

Objet :

**Opération collaborative LEADER
« appel à projets culturels 2019 »**

L'an deux mille vingt et un, le 8 mars à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Paul-Marie BLANC – M. Gérard CAPBLANQUET – M. François DEPREZ – Mme Sylvie GERARD – M. Loïc GOJARD – M. Pierre LAGARRIGUE – M. Daniel PAREDE – M. Jean-Christophe SANCHEZ – M. Antoine KAUFFEISEN.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Didier BACH – M. Thierry BONCOURRE – Mme Fabienne BARRE – M. Olivier CARTE – Mme Patricia CAVALIERI d'ORO – M. Régis GRANGE – M. Floréal MUNOZ – M. François PIQUEMAL – M. Jean-Louis REMY – M. Roger SIRABELLA – M. Pascal TATIBOUET – M. Bernard TISSEIRE – M. Michel ZDAN.

Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRE – M. Jean CHALDUC – M. Jean-Louis GAY – M. Eric PAYEN – M. Rémi RAMOND – M. Gérard ROUJAS – M. Pierre VIEL – M. Stéphane WAWRZYNIAK

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Michel FAGUET - M. Frédéric PASIAN – M. Nicolas ROSTAING

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Pierre CAILLET

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Marie-Anne DRIEF – M. Eric ESTRADE – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Jean-Marc ESQUIROL – M. Patrick LEFEBVRE – Mme Anne-Marie NAYA – Mme Maryse VEZAT-BARONIA

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Nicolas ROSTAING donne pouvoir à M. Loïc GOJARD - M. Frédéric PASIAN donne pouvoir à M. Gérard ROUJAS

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Thierry BONCOURRE

Pour la deuxième année, un appel à projets culturels a été mis en place par le PETR du Pays Sud Toulousain à destination des collectivités, des écoles et des structures « jeunesse » du territoire dans le cadre du programme LEADER. Les projets soumis doivent présenter une action de diffusion artistique associée à une action de médiation (atelier, rencontre des artistes, etc.).

Pour l'année 2019, ce sont 12 projets qui ont été déposés par différents porteurs : 2 communautés de communes, 5 communes, un SIVOM, 2 structures associatives et 2 écoles.

Comme pour l'appel à projet 2018, il est proposé que le PETR du Pays Sud Toulousain puisse se constituer en chef de file d'une opération collaborative LEADER afin de mobiliser les fonds européens sur ces projets qui, seuls, n'atteindraient pas le seuil de 10 000 € d'aide européenne.

Le chef de file porte le dossier global de demande de subvention, établit un accord de partenariat avec les acteurs partenaires, assure le suivi administratif du dossier, touche l'intégralité de la subvention et redistribue la quote-part de l'aide à l'ensemble des partenaires.

Les partenaires associés dans cette opération collaborative sont :

- La commune de Venerque
- La commune de Rieux-Volvestre
- L'Espace de Vie Sociale de Lafitte-Vigordane
- La MJC de Carbonne
- L'école de Lagardelle/Lèze
- L'école du Fousseret

Le PETR du Pays Sud Toulousain présente également une demande de subvention LEADER au titre de la coordination générale de l'opération, les dépenses présentées concernent le temps passé par la chargée de mission « Culture » dans la mise en œuvre générale de l'opération (rédaction du cahier des charges de l'appel à projets, animation du comité de pilotage, accompagnement de l'ensemble des porteurs de projets dans le montage de leur dossier de demande, suivi de la réalisation des projets...)

Le plan de financement de l'opération globale est le suivant :

Partenaire	Montant de dépenses	Ressources	
commune de Venerque	5 956,32 €	DRJS	2 500,00 €
commune de Rieux-Volvestre	6 000,00 €	CD31	1 500,00 €
Espace de Vie Sociale de Lafitte-Vigordane	9 965,00 €	mairie de Carbonne	3 366,35 €
MJC Carbonne	15 004,00 €	mairie de Lagardelle	1 000,00 €
école de Lagardelle/Lèze	1 863,85 €	mairie du Fousseret	800,00 €
école du Fousseret	1 945,00 €	FEADER	25 259,39 €
Pays Sud Toulousain	11 889,56 €	autofinancement	18 197,99 €
TOTAL	52 623,73 €	TOTAL	52 623,73 €

Le plan de financement de la part portée par le PETR est le suivant :

DEPENSES		RESSOURCES		
frais salariaux	10 338,75 €	FEADER	5 706,99 €	48%
coûts indirects	1 550,81 €	autofinancement	6 182,57 €	52%
TOTAL	11 889,56 €	TOTAL	11 889,56 €	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer la demande de subvention LEADER pour l'opération « Appel à projets Culture – 2019 » en tant que chef de file de l'opération
- D'autoriser le Président à signer l'accord de partenariat avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage associés à l'opération collaborative
- D'autorise le Président à solliciter une aide LEADER au titre de cette opération collaborative concernant la coordination du projet

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

Gérard ROUJAS

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN
34, avenue de Toulouse
31390 GAYONNE
Tél. : 05 61 97 30 34
www.payssudtoulousain.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du registre des délibérations Du Conseil Syndical

Séance du 8 mars 2021

Délibération n°19/2021

Objet :

Appel à projet Culture 2021

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 36

Excusés : 3

Absents : 3

Date de la convocation : 24/02/2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 mars à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Paul-Marie BLANC – M. Gérard CAPBLANQUET – M. François DEPREZ – Mme Sylvie GERARD – M. Loïc GOJARD – M. Pierre LAGARRIGUE – M. Daniel PAREDE – M. Jean-Christophe SANCHEZ – M. Antoine KAUFFEISEN.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Didier BACH – M. Thierry BONCOURRE – Mme Fabienne BARRE – M. Olivier CARTE – Mme Patricia CAVALIERI d'ORO – M. Régis GRANGE – M. Floréal MUNOZ – M. François PIQUEMAL – M. Jean-Louis REMY – M. Roger SIRABELLA – M. Pascal TATIBOUET – M. Bernard TISSEIRE – M. Michel ZDAN.

Communauté de Communes du Volvestre : M. Yves CARON-JOURDA – M. Max CAZARRE – M. Jean CHALDUC – M. Jean-Marc ESQUIROL – M. Patrick LEFEBVRE – Mme Anne-Marie NAYA – Mme Maryse VEZAT-BARONIA – M. Jean-Louis GAY – M. Eric PAYEN – M. Rémi RAMOND – M. Gérard ROUJAS – M. Pierre VIEL – M. Stéphane WAWRZYNIAK

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Michel FAGUET - M. Frédéric PASIAN – M. Nicolas ROSTAING

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Marie-Anne DRIEF – M. Eric ESTRADE – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Nicolas ROSTAING donne pouvoir à M. Loïc GOJARD - M. Frédéric PASIAN donne pouvoir à M. Gérard ROUJAS

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Thierry BONCOURRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Depuis 2018, le Pays Sud Toulousain soutien l'éducation artistique et culturelle au travers de l'action groupée qu'il porte au financement du programme LEADER.

A travers ce dispositif, le Pays vise à soutenir l'émergence de projets artistiques professionnels prenant en compte l'accompagnement et la sensibilisation des publics.

Ce programme bénéficie à des collectivités du territoire, communes comme intercommunalités, des médiathèques, MJC, écoles, foyers ruraux et structures dont les actions sont destinées aux publics plutôt jeunes.

L'appel à projet a bénéficié depuis son lancement à 32 porteu.se.rs et a mobilisé une enveloppe LEADER d'environ 194 000€.

En outre il mobilise l'ingénierie du Pays sur l'accompagnement des porteur.s.es et la gestion du dossier de financement.

L'appel à projet donne lieu chaque année à des dépôts de candidature qui sont examinés par la commission culture. Cette dernière donne son avis sur les dossiers candidats et remet ses conclusions. Les dossiers retenus feront partie d'un regroupement de projets, porté par le Pays auprès du GAL qui suivra le parcours d'instruction classique d'une demande d'aide LEADER.

Tous les projets sont ainsi regroupés sous une même candidature dont le chef de file est le Pays.

L'appel à projet 2021 a fait l'objet d'un dépôt de 18 dossiers. 6 d'entre eux sont des projets ayant été lauréats en 2020 mais qui n'ont pas pu être réalisés pour cause de COVID. Ces derniers sont donc tacitement acceptés. Un seul projet a été retiré avec accord du porteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité :

- D'autoriser l'Appel à projets Culture – 2021.
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
Pour notification au demandeur
Le Président
Gérard ROUJAS

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN
34, avenue de Toulouse
31000 CARBONNE
Tél. : 05 61 97 30 34
www.payssudtoulousain.fr



Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 08 mars 2021
Délibération n°20/2021

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 36

Excusés : 3

Absents : 3

Date de la convocation : 24/02/2021

Objet :

**Création d'un emploi non-permanent
dans le cadre d'un Contrat de Projet**

L'an deux mille vingt et un, le 8 mars à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Paul-Marie BLANC – M. Gérard CAPBLANQUET – M. François DEPRES – Mme Sylvie GERARD – M. Loïc GOJARD – M. Pierre LAGARRIGUE – M. Daniel PAREDE – M. Jean-Christophe SANCHEZ – M. Antoine KAUFFEISEN.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Didier BACH – M. Thierry BONCOURRE – Mme Fabienne BARRE – M. Olivier CARTE – Mme Patricia CAVALIERI d'ORO – M. Régis GRANGE – M. Floréal MUNOZ – M. François PIQUEMAL – M. Jean-Louis REMY – M. Roger SIRABELLA – M. Pascal TATIBOUET – M. Bernard TISSEIRE – M. Michel ZDAN.

Communauté de Communes du Volvestre : M. Yves CARON-JOURDA – M. Max CAZARRE – M. Jean CHALDUC – M. Jean-Marc ESQUIROL – M. Patrick LEFEBVRE – Mme Anne-Marie NAYA – Mme Maryse VEZAT-BARONIA – M. Jean-Louis GAY – M. Eric PAYEN – M. Rémi RAMOND – M. Gérard ROUJAS – M. Pierre VIEL – M. Stéphane WAWRZYNIAK

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Michel FAGUET - M. Frédéric PASIAN – M. Nicolas ROSTAING

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Marie-Anne DRIEF – M. Eric ESTRADE – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Nicolas ROSTAING donne pouvoir à M. Loïc GOJARD - M. Frédéric PASIAN donne pouvoir à M. Gérard ROUJAS

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Thierry BONCOURRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Le Président expose,

En application de l'article 3 II. de la loi n°84-53, les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an, et d'une durée maximale fixée par les parties dans la limite de 6 ans. Le contrat peut être renouvelé pour mener à bien le projet dans la limite de ces 6 années.

La procédure de recrutement sous contrat de projet doit respecter la procédure prévue pour les emplois permanents, fixée par le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019, et fait l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi.

Considérant la candidature du PETR Pays Sud Toulousain à l'AMI GURE porté par la Région Occitanie.

Considérant l'objectif pour le guichet unique:

- De renseigner les ménages, les orienter vers les dispositifs les plus appropriés, d'assurer un conseil personnalisé et de les accompagner pour le montage des dossiers de financement,
- L'animation territoriale à destination des ménages en vue de mobiliser la demande,
- L'animation à destination des professionnels de l'habitat pour y dynamiser l'offre

Considérant les tâches principales :

- Renseigner, conseiller et accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique de l'habitat,
- Animer le réseau de professionnels de l'habitat,
- Participer activement aux animations du guichet unique en direction des ménages,
- Participer à la communication du guichet unique,
- Participer à l'évaluation et aux instances gouvernementales du guichet unique.

Considérant la mise en œuvre d'une évaluation des résultats obtenus, par le suivi des ménages, la réalisation de statistiques et la présentation d'un bilan aux organes de gouvernance définis dans le projet,

Il convient, pour mener à bien les objectifs liés à ce projet, de procéder à la création, dans le cadre d'un contrat de projet, d'un emploi non-permanent au grade d'Attaché relevant de la catégorie A, à temps complet.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3 II. de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

L'agent devra justifier d'un bac + 3 et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature de ses fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

L'agent contractuel sera recruté pour une durée de 2 ans.

(Si moins de 6 ans) Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, la durée totale des contrats de projets ne pouvant pas excéder cette durée.

Lorsque le projet ou l'opération ne peut pas se réaliser, ou lorsque le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat, l'employeur peut rompre de manière anticipée le contrat après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial.

Cette rupture anticipée donne alors lieu au versement d'un indemnité d'un montant égal à 10% de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat.

Enfin, les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Après délibération, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver la création d'un emploi non-permanent dans le cadre d'un Contrat de Projet, catégorie A, grade d'Attaché, dans les modalités exposées ci-dessus
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires.
- De donner mandat au Président pour toute décision en rapport avec le recrutement et la rémunération, étant précisé que cette dernière sera limitée à l'indice terminal du grade de référence adapté à chacun des emplois concernés.

Envoyé en préfecture le 11/03/2021

Reçu en préfecture le 11/03/2021

Affiché le 11/03/2021

ID : 031-200048700-20210308-20-DE



Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
Pour notification au demandeur
Le Président
Gérard ROUJAS

PAYS SUD TOULOUSAIN
34, avenue de Toulouse
31390 CARBONNE
Tel. : 05 61 97 50 34
www.payssudtoulousain.fr